

La séparation rigide des pouvoirs et le régime américain

Par **Geraldine**, le **20/11/2004** à **17:32**

Bonsoir à tous.

Je dois faire un plan détaillé sur le sujet pré cité.

Je pensai faire un plan théorie / pratique mais je n'arrive pas à trouver de bon titre.

Pouvez vous me donner des éléments pour faire de bon titre.

C'est pour mercredi.

Merci par avance et bon we

Par **Ahmed**, le **20/11/2004** à **18:39**

[quote="Geraldine":152vd8p3]Bonsoir à tous.

Je pensai faire un plan théorie / pratique mais je n'arrive pas à trouver de bon titre.

Pouvez vous me donner des éléments pour faire de bon titre.

Merci par avance et bon we[/quote:152vd8p3]

Voici quelques éléments que je crois intéressant :

Deux idées :

[u:152vd8p3]I- le principe de séparation rigide des pouvoirs[/u:152vd8p3].

en l'occurrence parler de la règle de cette séparation (origine et la théorie) ensuite de donner quelques exemples de pays où trouve place se système.

[u:152vd8p3]II- l'expérience reussie des USA[/u:152vd8p3]

dans ce cadre là, il me semble que tu ne manqueras pas d'idées.

Par **Geraldine**, le **23/11/2004** à **15:07**

Bonjour à tous,

J'ai retravaillé mon plan. Pouvez vous me donner votre avis pour le retravailler à nouveau. Il n'est peut être pas parfaits. Aussi regardez mon intro pour voir ce qui va ou pas. Merci

d'avance.

La Constitution américaine de 1787 invente la forme de l'Etat fédéral compromis entre l'ordre juridique qui demeure, bien qu'amoindri, des Etats membres et celui, supérieur, de la fédération.

Les institutions américaines sont caractérisées par d'une part le fédéralisme et d'autre part par la séparation des pouvoirs mis en place donc par la Constitution de 1787. Cette dernière met fin aux institutions confédérales de 1776. Développée par Montesquieu dans son ouvrage « de l'esprit des lois » en 1748, la séparation des pouvoirs a été déjà envisagée par John Locke dans son « Essay on the gouvernement » en 1690. En réaction contre l'absolutisme royal, reposant sur la confusion des pouvoirs, Montesquieu propose un gouvernement modéré et libéral, mais n'a jamais préconisé l'instauration du Suffrage Universel Direct comme source de pouvoir. Il existe deux interprétations liées à la séparation des pouvoirs : d'une part, la séparation des pouvoirs suppose l'équilibre et la complémentarité entre les pouvoirs définissant le régime présidentiel et d'autre part, une interprétation donnant naissance au régime parlementaire ; la seconde ne nous concernant pas dans ce cas là. Aux Etats Unis, la théorie de Montesquieu est utilisée de manière stricte. Les organes sont indépendants (du point de vue de leur désignation et de l'absence de mécanismes de révocabilité). Il n'y a pas de collaborations entre les organes. Chaque organe est spécialisé dans sa fonction. Le régime américain est un régime présidentiel caractérisé par l'équilibre des pouvoirs qui est obtenu par leur séparation. Le pouvoir exécutif est détenu en totalité par un Président élu par le peuple et irresponsable devant le Parlement qui, de son côté, ne peut être dissout par le Président.

Aux Etats Unis, la séparation des pouvoirs est elle vraiment stricte ?

A ce titre, d'une part, il existe une double séparation stricte mais à relativiser (I) et d'autre part un équilibre relatif (II).

I. Une double séparation relative.

A. La séparation verticale.

1. La participation de l'exécutif au législatif.

2. La participation du législatif à l'exécutif.

B. La séparation horizontale.

Répartition floue des compétences entre Etat fédéral et Etats fédérés.

II. Un équilibre relatif.

Le gouvernement du Congrès, du président ou des juges contre la révolte des pouvoirs locaux.

Par **Vincent**, le **23/11/2004** à **18:58**

le principe me plaît bien.

Pourrais tu détailler ton II s'il te plaît?